Mairie de Combiers
Le bourg
16320 – Combiers

PREFECTURE DE LA CHARENTE
- 1 MARS 2010
Courrier : Arrivée

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille dix, le vingt-deux février, le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.

Date de convocation : mardi 16 février 2010

Présents : Raymond Borderon – Jeanine Groussin-Desnouailles , Francis Allary - Alain Joseph – Yvette Berger- Kate Douglas- Brigitte Tralboux -Alain Ferret-Roland Bonhomme.
Absents excusés: Bernard Bourreau- Gilbert Joseph

Madame Jeanine Groussin-Desnouailles a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Frais de la pré-étude du sentier découverte de la Vallée de la Nizonne

Vu la délibération du 22 janvier 2010 relative à la pré-étude du sentier découverte de la Vallée de la Nizonne,

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la somme de 1600 €, correspondant au coût de la pré-étude du sentier découverte de la Vallée de la Nizonne_ confiée au Centre d'Etudes Techniques et d'Expérimentations forestières de la Charente (C.E.T.E.F).

Il explique la nécessité d'inscrire la somme de 1600 € au budget primitif 2010 en dépense d'investissement à l'article 2031.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ,à l'unanimité des présents:

- **inscrit la somme de 1600 € en dépense d'investissement du budget primitif 2010, article 2031, correspondant à la pré-étude du sentier de découverte de la Vallée de la Nizonne confiée au Centre d'Etudes Techniques et d'Expérimentations forestières de la Charente (C.E.T.E.F).**
- **autorise monsieur le maire à signer tous documents utiles à ce dossier.**

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait de conforme,

Le maire

MAIRIE de COMBIERS 16 (Charente)

Raymond BORDERON

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 01 MARS 2010
Et publication ou notification le

Berger

Signature

MAIRIE de COMBIERS (Charente)

Cachet

Mairie de Combiers
Le bourg
16320 – Combiers

PREFECTURE DE LA CHARENTE
- 1 MARS 2010
Courrier : Arrivée

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9
L'an deux mille dix, le vingt-deux février, le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.
Date de convocation : mardi 16 février 2010

Présents : Raymond Borderon – Jeanine Groussin-Desnouailles , Francis Allary - Alain Joseph – Yvette Berger- Kate Douglas- Brigitte Tralboux -Alain Ferret-Roland Bonhomme.
Absents excusés: Bernard Bourreau- Gilbert Joseph

Madame Jeanine Groussin-Desnouailles a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Modification des statuts de la Communauté de Communes

Monsieur le maire indique que deux questions ont déjà été abordées en Conseil Communautaire et qu'il convient de prendre des décisions de modification des statuts de la Communauté de Communes pour la mise en oeuvre des actions.

1)Concernant la Mission Locale

La mission locale de notre secteur intervient sur la Comaga, le territoire du Pays Horte et Tardoire, des communautés de Communes Charente Boëme Charraud et Braconne Charente et de la Commune de Mornac. L'adhésion et le financement de la mission locale étaient jusqu'à ce jour portés par le Pays Horte et Tardoire. Or ce dernier n'a pas la compétence pour ce faire.

La Communauté de Communes n'a actuellement pas dans ses statuts la compétence pour adhérer à la mission locale. Cependant, cette structure est importante pour l'accueil des jeunes en difficulté du territoire et la prise en compte de l'ensemble des problématiques d'insertion qu'ils rencontrent. Cet accueil de proximité demeure indispensable;

Il est donc proposé d'inclure dans les statuts de la Communauté de Communes, dans le cadre des compétences obligatoires au sein de la compétence » en matière de **développement économique** », la compétence permettant d'adhérer à la mission locale, rédigée comme suit:
« Action en faveur des jeunes: participation à la mission locale ou toute autre structure s'y substituant, en fonction de l'offre de services proposée aux jeunes du territoire ».

2)Concernant la mise en oeuvre d'un Programme d'Intérêt Général

Suite à l'OPAH menée sur l'ensemble du territoire Horte et Tardoire et qui s'est achevée en fin d'année 2009, la Communauté de Communes a la possibilité de mettre en oeuvre un Programme d'Intérêt Général (PIG). Le PIG constitue un outil partenariat alternatif à l'OPAH. Son objectif est de promouvoir des actions d'intérêt général, afin de résoudre des problèmes particuliers dans l'habitat existant, dont la nature peut être sociale ou technique.

Le Conseil Général de la Charente a décidé à compter du 1er janvier 2008, de mettre en place un PIG pour la production de logements à loyers maîtrisés et la lutte contre l'habitat indigne sur les territoires non couverts par une OPAH. Le PIG Horte et Tardoire s'inscrirait dans ce cadre. Les Communautés de Communes seraient signataires de la convention avec le Conseil Général de la Charente et l'ANAH pour une durée d'une année. Comme pour l'OPAH la Communauté de Communes abonderait les subventions de l'ANAH aux travaux portant sur les logements locatifs conventionnés et les sorties d'insalubrité.

Signature

MAIRIE de COMBIERS (Charente)
Cachet

Monsieur le maire souligne que les services de la Préfecture de la Charente indiquent que pour adhérer au PIG, la Communauté de Communes doit modifier ses statuts afin d'y inclure l'action « PIG ». La ligne de partage entre compétence communale et compétence intercommunale doit être définie clairement pour lever toute ambiguïté sur l'exercice des compétences transférées.

Il est donc proposé de modifier les statuts de la Communauté de Communes simplement en complétant la phrase actuelle comme suit: »Assurer ou concourir à la réalisation des études PLH, OPAH, OCM, **PIG ou tout autre dispositif similaire**... »

Monsieur le maire donne lecture des statuts ainsi modifiés.

Ouï l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, les membres du conseil municipal approuvent les modifications telles que présentées et annexées à la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait de conforme,

Le maire

MAIRIE de COMBIERS 16 (Charente)

Raymond BORDERON

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 01 MARS 2010
Et publication ou notification le

Berger

MAIRIE de COMBIER (Charente)

Cachet

Signature

Mairie de Combiers
Le bourg
16320 – Combiers

PREFECTURE DE LA CHARENTE
12 MARS 2010
Courrier : Arrivée

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille dix, le vingt-deux février, le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.

Date de convocation : mardi 16 février 2010

Présents : Raymond Borderon – Jeanine Groussin-Desnouailles , Francis Allary - Alain Joseph – Yvette Berger- Kate Douglas- Brigitte Tralboux -Alain Ferret-Roland Bonhomme.

Absents excusés: Bernard Bourreau- Gilbert Joseph

Madame Jeanine Groussin-Desnouailles a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : « 117 ème Congrès national des sapeurs-pompiers »
Subvention exceptionnelle à l'Association « Angoulême 2010 »

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal d'un courrier de l'Association « Angoulême 2010 » , dans lequel la commune de Combiers est sollicitée pour le versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation du 117 ème Congrès national des sapeurs-pompiers de France qui se déroulera à Angoulême, les 23,24 et 25 septembre 2010.

Afin d'apporter un soutien à cet événement exceptionnel , monsieur le maire propose de verser la somme de 30 euro, correspondant au montant indicatif établi par l'association en fonction de la population communale, soit de 0 à 200 habitants ; la commune de Combiers comptant 117 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **vote le versement d'une subvention exceptionnelle de 30 euro en faveur de l'Association « Angoulême 2010 », à l'occasion du 117 ème Congrès national des sapeurs-pompiers de France qui se déroulera à Angoulême, les 23,24 et 25 septembre 2010.**

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait de conforme,

Le maire

MAIRIE de COMBIERS 16 (Charente)

Raymond Borderon

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 12 MARS 2010
Et publication ou notification le

MAIRIE de COMBIERS 16 (Charente)

Signature

Cachet